

Fiche renseignements - Année 2025-2026

Ecrire TRES LISIBLEMENT EN MAJUSCULE

IDENTITE(S) DE(S) L'ELEVE (S) :

1/ Nom
Prénom : Sexe (M ou F) : Classe :
Né(e) le : Lieu :

2/ Nom
Prénom : Sexe (M ou F) : Classe :
Né(e) le : Lieu :

3/ Nom
Prénom : Sexe (M ou F) : Classe :
Né(e) le : Lieu :

RESPONSABLE LEGAL 1 :

M Mme Nom :
Prénom :
Lien de parenté (avec l'enfant) :
Domicile : travail : portable :
Adresse :
Email :
Nombre d'enfants à charge : Profession :

RESPONSABLE LEGAL 2 :

M Mme Nom :
Prénom :
Lien de parenté (avec l'enfant) :
Domicile : travail : portable :
Adresse :
Email :
Nombre d'enfants à charge : Profession :

Veuillez signaler en Mairie tout changement de situation ou de moyens de contact (tél., mail, adresse etc...).

Médecin traitant :

Nom et numéro de téléphone du médecin traitant à contacter en cas d'urgence :

Nom :

 :

Règlement services périscolaires et mes règles de bonnes conduites (à conserver par les parents et les enfants) :

Mr et Mme
certifions avoir pris connaissance du « règlement des services périscolaires » que nous acceptons.

Date :

Signature du ou des parent(s) précédée de la mention « lu et approuvé » :

Père :

Mère :

Signature de ou des enfants :

Décharge en cas de sortie exceptionnelle :

Coordonnées des personnes habilitées à récupérer votre(vos) enfant(s) durant les temps périscolaires (uniquement en cas d'urgence ou sur demande motivée) :

1 :lien avec l'enfant :

2 :lien avec l'enfant :

Date :

Signature des Parents :

RGPD – Règlement Général sur la Protection des Données

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur relatif à l'inscription de mon enfant et m'engage à en accepter toutes les conditions. Je certifie que tous les éléments communiqués au service scolaire sur ma situation personnelle et financière sont exacts et je m'engage à communiquer tout changement qui pourrait intervenir au cours de l'année scolaire.

Autorisation pour la prise et l'utilisation de photos ou vidéos :

Autorise

N'autorise pas

La commune de St Jean de Soudain a publier sur ses supports de communication (journal, site internet et réseaux sociaux de la commune, expositions, projections thématiques intramuros, imprimés...), photos ou vidéos de mon enfant prises lors de ses activités scolaires (sortie, classe externe, fête...) ou de ses activités extra scolaires proposées par la commune.

Information relative à l'utilisation des données à caractère personnel (RGPD) :

Les informations recueillies obligatoires dans le présent dossier d'inscription périscolaire feront l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des inscriptions. Peuvent être destinataires des données dans la limite de leurs attributions respectives :

- Le maire, les élus ayant reçu une délégation en ce sens et les agents municipaux en charge des affaires scolaires ou de services disposant de compétences déléguées en la matière de la commune de résidence de l'enfant et de la commune où est scolarisé l'enfant
- Le directeur de l'établissement scolaire
- L'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) 1er degré chargé de circonscription
- Le recteur d'académie ou le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) agissant sur délégation du recteur
- Le président du conseil départemental ou les agents disposant de compétences déléguées en la matière, dans le seul cadre de sa mission d'organisation des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants.

Saint Jean de Soudain, le :

Signature du ou des parent(s) précédée de la mention « lu et approuvé » :

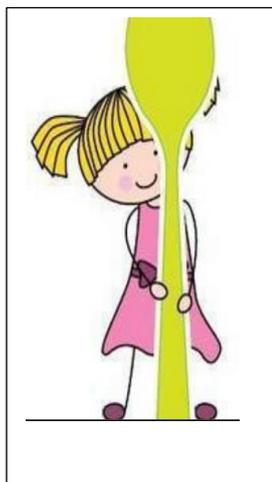
() Article 447-1 : Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amendes le fait de :*

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

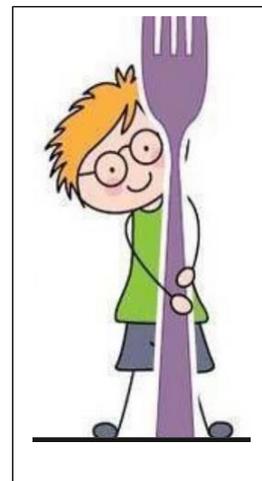
3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.

Charte de « bonne conduite » destinée à votre (vos) enfant(s)



Mes règles de bonne conduite à la Cantine

Le déjeuner pris en commun doit être un moment agréable de détente et d'éducation pour mes camarades et moi-même à condition de respecter les règles élémentaires indispensables



- ➔ Je passe aux toilettes et je me lave les mains avant de manger
- ➔ Je rentre dans le restaurant scolaire sans bousculade et en silence
- ➔ J'accepte de goûter un peu à tous les aliments
- ➔ Je ne joue pas avec les couverts et je ne me balance pas sur ma chaise
- ➔ Je ne joue pas avec la nourriture
- ➔ Je reste assis et lève la main pour demander ce dont j'ai besoin
- ➔ Je ne dois pas me déplacer pendant le repas sans autorisation
- ➔ Je parle calmement sans crier
- ➔ Je respecte le personnel communal et je lui obéis
- ➔ Je suis poli(e), je dis « bonjour » « s'il vous plait » « merci » et « au revoir »
- ➔ Je quitte la cantine dans le calme et sans bruit, après avoir laissé ma place propre et avoir rangé ma chaise
- ➔ Je mange sans me presser, en prenant le temps

JE RESPECTE CES REGLES... et je suis content(e) de moi !